



Copropriété lots en indivision

Par Charlie9477

Bonjour,

Notre syndic en place depuis plus de 20 ans vient de lire le règlement de copropriété et nous informe qu'en raison de la clause indivisibilité et de solidarité écrite dans ce règlement, les copropriétaires en indivision sur 2 lots (couloirs) doivent désigner un mandataire et s'arranger entre eux pour le paiement de leur quote-part respective de charges sur ces lots.

Le syndic qui n'a pas fait son travail correctement depuis près de 20 ans nous met maintenant en demeure...quel moyen d'action avons-nous?

Merci beaucoup pour votre éclairage.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pouvez-vous recopier la description de ces "lots" de couloirs telle que sur le RC ?